



Le TriviCourtois

n°23 Le journal municipal de la commune de Saint-Trivier-de-Courtes - Novembre 2022



Réalisation par notre artiste peintre Christian REYNAUD

Le mot des élus

Alors que l'année 2022 entre dans sa dernière ligne droite, de nombreux chantiers sont à venir, comme la réhabilitation de l'Hôtel de L'Ain, la reconstruction du clocher de l'église. Votre équipe municipale récemment remaniée saura s'assurer de leur bonne mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Dans la continuité de la politique de Michel BRUNET, nous nous efforcerons de répondre à vos attentes et vos demandes, toujours dans le respect de nos concitoyens sous l'égide de notre nouveau maire.

Souhaitons que la situation mondiale impacte le moins possible la vie communale, que ce soit sur le plan énergétique ou sanitaire.

La vie associative est en pleine effervescence, nous l'accompagnerons ainsi que tous ceux qui veulent y prendre part. Soyons solidaires et respectueux, nous avons tout à y gagner.

Le mot du Maire

Chères Trivicourtoises,
chers Trivicourtois

Le conseil municipal a souhaité que je sois votre nouveau maire et je saurai me montrer digne de la confiance qu'il m'a accordée.

C'est une lourde tâche de remplacer Michel BRUNET, un maire qui a marqué de son empreinte notre village. Soyez certains que j'userai de toutes mes forces pour faire aboutir nos projets en cours et continuer à faire de Saint-Trivier-de-Courtes, une commune où il fait bon vivre, une commune où on a envie de venir vivre.

Le programme « Petite Ville de Demain » donne à notre village des chances supplémentaires pour embellir son cadre de vie et son patrimoine.

Pour réussir, je peux compter sur l'implication de mes collègues du conseil municipal mais aussi sur l'aide de nos

services administratifs et techniques, très performants.

En ces temps troublés, avec notamment la guerre en Ukraine qui n'en finit pas, les tensions dans les banlieues des grandes villes qui sont devenues des zones de non droit et qui font peur... nous devons démontrer que l'engagement pour l'intérêt général et le bien commun est le meilleur remède contre le cynisme, l'individualisme, la brutalité qui menacent la cohésion de notre société.

Alors que la proximité des services publics et des institutions s'affaiblit, notre action d'élu local proche du terrain, attaché à des réalisations concrètes, nous rappelle que nous devons tous contribuer à faire vivre notre commune.

La solidarité, une valeur que je ne cesserai de défendre, tend à s'effacer pour laisser la place à l'individualisme, voire à l'incivilité, au non respect des lois en général.

>>>

>>> suite du mot du Maire

On connaît ses droits, on ignore ses devoirs !

Pas un jour ne se passe sans que je reçoive des doléances concernant la vitesse excessive des véhicules, les nuisances sonores de jour comme de nuit (motos, musique, etc.), les dégradations volontaires, les dépôts sauvages de déchets, la divagation, les aboiements et les déjections des chiens, les haies non taillées qui gênent le voisin, les constructions sans autorisations, le brûlage des déchets verts et autres, j'en passe et des meilleures...

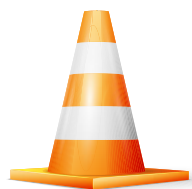
Tristes constatations !

La situation économique et sociale est préoccupante, c'est indéniable. Cependant, essayons d'être des citoyens responsables, autonomes, solidaires et respectueux de l'environnement, des lois et d'autrui.

Notre jeunesse a besoin de nous comme exemple. Il ne faut pas que la négligence et l'incivilité d'une faible partie de la population fassent que chacun se croie tout permis et néglige les bases de la vie en société. Il y a des outils pour faire respecter la loi et je saurai les utiliser si nécessaire !

Une page nouvelle s'ouvre pour Saint-Trivier et avec vous, je veux qu'elle soit belle !

Yves BERNARD



Travaux

Auvent de l'ancien lavoir du Petit Tour

Cet auvent qui jadis était installé au Petit Tour où se trouvait un plan d'eau, protégeait de la pluie ou du soleil les lavandières qui venaient « battre » leur linge. Bien plus tard, il a été déplacé et installé au stade municipal, sur le bord du terrain, pour servir d'abri. Ne pouvant plus rester à cet endroit pour des raisons de sécurité, la commune a décidé de le démonter et de le faire remettre en état par l'entreprise LETOURNEAU de Viré.



Cet auvent fait partie du patrimoine communal et il a fière allure, installé de nouveau au Petit Tour, en bout du jeu de boules. Lors d'un prochain budget, une table et des bancs seront installés et il ne fait pas de doute que les utilisateurs apprécieront cet aménagement.

La réfection de cet auvent a coûté 7 370,40 € TTC. L'entreprise Bresse Terrassement a coulé les plots béton pour la somme de 194,00 € HT.

Élagage ancienne voie ferrée

Cet été, pour des raisons de sécurité, la commune a fait élaguer les arbres de l'ancienne voie ferrée qui présentaient un danger pour les promeneurs. En effet, plusieurs arbres étaient tombés sur la Voie Verte, heureusement sans faire de victimes. D'autres étaient tombés mais restés coincés dans des branchages. Il y avait également beaucoup de branches cassées. L'entreprise RYON a fait un passage complet sur cette voie afin de la sécuriser. Le montant des travaux s'élève à 2 280 €.

Travaux de voirie

Trois voies communales, la route des Grébilles, la route des Nids et la route de Curtillière, très dégradées, ont été remises en état par l'entreprise SOCAFL de Crottet pour la somme de 11 345 € TTC.

Ces travaux sont la suite du programme de voirie commencé en 2021 et qui se terminera en 2023 avec la réfection des derniers tronçons, notamment la route des Brosses.

Cette route est empruntée régulièrement par des véhicules de livraisons lourds et elle n'est pas structurée pour supporter de tels poids. La commune a décidé de la limiter en tonnage à partir de la CUMA jusqu'en limite de la commune de Vernoux. Elle restera libre d'accès aux engins agricoles.



La route du Molardoury est en attente car le Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Basse Reyssouze doit déplacer la canalisation d'eau qui passe actuellement sur des terrains privés. Cette conduite d'eau doit être enfouie sous le domaine public. Ces travaux sont prévus pour l'automne 2022. La réfection de la route fera partie du programme voirie de 2023.

Travaux à l'église

Les travaux de mesures d'urgence et conservatoires de mise en sécurité de la voûte ont commencé le 13 septembre 2022. Il s'agit d'une opération qui complète une première mise en sécurité réalisée en 2020 par l'entreprise PATEUX-ROBERT. Cette même entreprise avait sécurisé le site les jours suivant l'incendie.

Ces travaux consistent au curage du beffroi, la mise en place de l'échafaudage intérieur, la mise sous cintre de la voûte du clocher et la dépose de la cloche restante, qui sera rangée dans un endroit sécurisé. Tous ces travaux seront effectués à l'aide d'une nacelle et d'une grue.

Le coût, d'un montant de 99 413,28 € est pris en charge par l'assurance.

Une fois l'accès au clocher sécurisé, le diagnostic des réparations à effectuer va pouvoir commencer. Ce diagnostic se fera sur une période de quatre mois. Ensuite aura lieu l'appel d'offre. Le début des travaux de remise en état est prévu pour septembre 2023 pour une livraison été 2024.



La fin des travaux est prévue pour mi-novembre.

Voie Verte

La Voie Verte rejoint la commune de Saint-Trivier-de-Courtes à partir de Jayat en passant par Saint-Julien-sur-Reyssouze et Mantenay-Montlin, le tout sur une longueur de plus de 11 km. Pour cela, elle emprunte le chemin de l'ancienne voie ferrée sur la majeure partie du tracé. L'arrivée à Saint-Trivier, l'ancienne voie ferrée s'arrête avant le parc de l'EHPAD « Docteur PERRET ». La traversée de ce parc est prévue par le Sud afin de regagner la Route départementale n°80 (route de Servignat). La commune installera une clôture et un portillon pour sécuriser ce jardin.

À Saint-Trivier, elle se termine vers le parking de l'école rue Jules Ferry, où une aire d'accueil sera aménagée à

proximité d'une zone de stationnement pour établir une liaison entre le tissu urbain et le cheminement mode doux créé. Après être passé sur l'ancienne voie de chemin de fer depuis Mantenay-Montlin et pour rejoindre cette aire d'accueil, le tracé doit emprunter un environnement plus urbain et plus contraignant.

La Voie Verte longe la route de Servignat puis la rue de la Gendarmerie. Elle prendra la forme d'un trottoir d'une largeur de 2,5 m afin de permettre la circulation des modes doux. L'aire d'accueil est équipée d'un abri sous lequel sera disposé un sanitaire et un panneau d'information. À côté de l'abri, sera posé un banc au droit d'une zone qui facilitera le raccordement de l'aire d'accueil au parking. La table et le banc possèdent une encoche pour positionner des vélos.

Les arbres se situant sur le tracé de la voie dans le parc de l'EHPAD ont été coupés. Les travaux pour finir la dernière partie située sur l'ancienne voie ferrée ainsi que ceux pour raccorder cette voie à la route de Servignat ont commencé mi-octobre pour une livraison fin de l'année.



Nouvel agent technique

Une personne avait été embauchée en renfort, 20 h par semaines pour 6 mois, afin de soulager nos agents techniques de certaines tâches, notamment pour les espaces verts et l'arrosage.

Un agent technique doit être polyvalent. Dans une commune, vous devez vous occuper des espaces verts (tonte, taille, plantations), le travail qui prend le plus de temps en été. Il y a aussi l'entretien des bâtiments, le nettoyage et l'entretien de la voirie, etc. Rien que pour l'arrosage des fleurs, c'est 4 h par jour, 3 fois par semaine ! Notre commune s'agrandit et il était devenu nécessaire d'avoir un agent supplémentaire. C'est chose faite avec Christian BREVET qui habite Etrez-BresseVallons. Il était agriculteur et pour cette raison il sait un peu tout faire. Il est recruté à temps complet avec un contrat jusqu'au 31 mars 2023. Nous lui souhaitons une bonne intégration dans notre commune.



Focus sur...

TONTE DE PELOUSE

Au premier janvier 2023, la déchèterie n'acceptera plus la tonte de pelouse. En effet, elle n'est pas considérée comme déchet et peut être utilisée comme paillis au pied des arbres ou dans les jardins, être mise en composteur. Vous pouvez tondre aussi avec le « mulching » qui emiettera votre herbe et servira d'engrais à votre pelouse. Vous pourrez continuer à apporter en déchèterie les branchages de vos tailles de haies.



NOUVEAU CONCILIEUR

Jean-Marc BIERRY est notre nouveau conciliateur, il assure des permanences en mairie de Montrevel-en-Bresse, le 2^e mercredi de chaque mois. Il reçoit sur rendez-vous.

Si vous souhaitez faire appel à ses services, il faut contacter la chargée d'accueil de la Cité Administrative de Montrevel-en-Bresse aux coordonnées suivantes :

Tél. **04 74 25 68 96**

mairie@montrevel-en-bresse.fr

www.montrevel-en-bresse.fr

RENCONTRE FOLKLORIQUE

L'Association Patois, Traditions et Métiers d'Autrefois organisait le 19 septembre sur le site de La Carronière, une rencontre folklorique qui a connu un grand succès.



Venus du Morvan, du Puy-en-Velay, du Jura et de la Bresse, les groupes ont défilé dans la commune et ont traversé le marché qu'ils ont animé. Après les discours des officiels, un apéritif a été servi dans une ambiance conviviale permettant de se retrouver ou de faire connaissance.

Un repas « Jumbalaya » était ensuite servi aux personnes qui avaient réservé. Les groupes se sont ensuite succédés sur la piste pour présenter leurs danses et leurs chants. Cette journée, qui s'est déroulée avec une organisation parfaite, fut une belle réussite pour l'Association Patois, Traditions et Métiers d'Autrefois.

FORUM DES ASSOCIATIONS



Le dimanche 11 septembre, la commune a organisé le forum des associations, interrompu ces deux dernières années pour cause de pandémie. 18 associations étaient présentes. Toute la matinée, un nombreux public a fréquenté les stands et donné ainsi aux associations l'occasion de présenter leur activité. Toutes étaient satisfaites de ce forum, beaucoup de visiteurs ayant trouvé des activités pouvant les intéresser. Le matin, le café et la brioche étaient offerts aux participants par la mairie et le verre de l'amitié clôturait cette sympathique matinée.

VENTE DE BRIOCHES AU PROFIT DE L'ADAPEI

Dimanche 9 octobre, les conseillers municipaux se sont mobilisés pour faire la vente de brioches au profit de l'ADAPEI [Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés].



150 brioches préparées par la boulangerie locale ont été vendues. 500 € ont été reversés à l'ADAPEI.

Il y avait un point de vente sur le marché dominical et un autre dans le hall d'accès d'Intermarché qui avait accepté cette vente pour la bonne cause. Deux résidents et une animatrice de l'ESAT de Vernoux étaient présents sur le point de vente d'Intermarché.

Actualités

Comité de fleurissement

Le comité de fleurissement est en sommeil depuis le printemps 2020. En effet, suite à la démission du bureau, il n'a pas été possible à ce jour de le faire renaître. Monsieur MARCON, élu en 2020, s'était proposé pour le poste de Président mais malheureusement, il n'eut pas eu le temps de former un bureau, la maladie l'ayant emporté avant.

Aujourd'hui, **ce comité formé de bénévoles manque beaucoup à la commune.** Françoise PIRAT et quelques personnes font le maximum pour entretenir les plantations mais cela fait beaucoup de travail pour 7/8 personnes...

Saint-Trivier-de-Courtes est labellisée une fleur et ce serait dommage de la perdre. La commune a eu aussi plusieurs fois les honneurs de La Route Fleurie, plusieurs diplômes en témoignent.

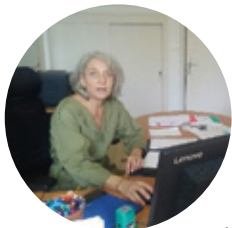


Le comité n'est pas dissout, il a toujours sa trésorerie. Il suffit que **quelques personnes veuillent le reprendre en main pour former un bureau** et il sera remis sur pied. Bien sûr, les agents techniques de la commune sont mis à la disposition du comité.

Nous espérons que cet article fera naître des vocations parmi les nouveaux retraités et les nouveaux habitants.

i Pour tous renseignements, vous pouvez appeler la mairie au 04 74 30 70 32.

Madame la Principale



Depuis la rentrée madame Lupis est la nouvelle Principale du collège Louis Vuitton de Saint-Trivier-de-Courtes. Nouvellement nommée, elle succède à Monsieur Creveaux lui-même nommé sur l'île de La Réunion. Madame Lupis est issue du corps enseignant, professeur d'anglais au lycée professionnel Gabriel Voisin, elle gravit les échelons en devenant directrice adjointe au lycée Carriat puis principale adjointe à Ceyzeriat, collège de 650 élèves. Elle dit être très heureuse d'avoir pu obtenir ce poste à Saint-Trivier car elle connaît très bien cet établissement et habite à proximité, mais surtout, elle connaît la qualité des gens qui y travaillent. Dès son arrivée, Madame LUPIS a été confrontée à quelques difficultés à cause des travaux de réfection thermique du collège mais également avec la création d'une nouvelle section d'élèves, les classes Ulis. En effet, le nombre de salles n'étant pas extensible, elle a dû s'organiser afin de permettre à l'année scolaire de se dérouler dans les meilleures conditions possibles. L'ensemble du conseil municipal lui présente tous ses vœux de réussite dans ce nouveau poste.

Recensement

Le recensement est une **enquête obligatoire** dont la commune est responsable, effectuée en collaboration avec l'INSEE. Il permet de dénombrer la population officielle de la ville et de connaître ses caractéristiques. **La collecte auprès de la population se fera du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2023.**

Les agents recenseurs bénéficieront d'une formation au début du mois de janvier. Les habitants de la commune se verront remettre un questionnaire papier ou un identifiant permettant de s'enregistrer en ligne. La secrétaire générale de la Mairie, Fanny GENTIL, [à gauche sur la photo] sera la coordonnatrice de ce recensement. La commune vous remercie pour le bon accueil que vous réserverez aux agents recenseurs.



Les agents recenseurs, Mmes Béatrice Masuyer, Geneviève Chevallier et Monique VELON se rendront à votre domicile, avec une carte officielle.

© DR

Petites villes de demain

En 2021, l'État a sélectionné 1 600 communes en France afin de bénéficier du programme « Petites villes de demain ». Ce programme cible les communes rurales de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité sur leur bassin de vie. Notre commune fait partie des heureux lauréats !

Que recouvre le programme Petites villes de demain ?

Le programme Petites villes de demain (PVD) apporte ainsi un accompagnement technique et financier afin de répondre aux défis actuels et futurs qui se posent à la commune : le maintien des commerces, l'habitat, la transition écologique, l'accès aux soins, la mobilité...

Et concrètement, comment ça se passe ?

En juillet 2023, le projet communal devra être finalisé. Il précisera les actions que la commune souhaite mener, le plan de financement associé et le calendrier de mise

en œuvre.
C'est
Marie-
Lucie
GEORGET,
engagée
en juillet
par Grand
Bourg

Agglomération et originaire de Saint-Bénigne, qui est en charge de coordonner et d'animer ce travail. À ce titre, elle sera amenée à accompagner les élus et à faire participer les habitants pour valider les grands chantiers à engager !

Elle accompagne également les 3 autres « Petites villes de demain » labellisée sur le territoire de Grand Bourg Agglomération : Ceyzériat, Montrevel-en-Bresse et St-Étienne-du-Bois.



Rappel des règles d'urbanisme

Nous constatons trop souvent des libertés prises avec les règles d'urbanisme. En voici un rappel pour savoir à quoi s'attendre en cas de non respect de celles-ci...

La réalisation de travaux sans autorisation préalable ou non conformes à l'autorisation délivrée (permis de construire, d'aménager, de démolir ou déclaration préalable) constitue une infraction au code de l'urbanisme.

Plusieurs infractions d'urbanisme sont considérées comme des délits et sont condamnables pénalement, parmi lesquelles :

- ▶ réaliser des **travaux sans avoir obtenu d'autorisation** d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager ou déclaration préalable),
- ▶ **ne pas respecter les prescriptions de l'autorisation** d'urbanisme obtenue,
- ▶ réaliser des **travaux non conformes aux règles d'urbanisme**, même si aucune autorisation d'urbanisme n'est nécessaire,
- ▶ réaliser des **travaux après la péremption de l'autorisation d'urbanisme**.

Pour toutes les infractions aux règles d'urbanisme listées ci-dessus, vous encourez les sanctions pénales suivantes [art. L.480-4 du CU] : **amende de 1 200 € à 6 000 € par m²** de surface de plancher construite ou démolie irrégulièrement. Ces montants sont multipliés

par 5 pour les personnes morales. En cas de récidive, 6 mois d'emprisonnement.

Pour les personnes morales, l'interdiction d'exercer une activité professionnelle ou l'exclusion des marchés publics.

Obligation de mise en conformité ou de démolition des travaux irréguliers. En cas de non mise en conformité après rappel de l'administration, le dossier est transféré au Procureur de la République qui fera respecter la loi...

Ce n'est pas tout, des conséquences fiscales sont également à attendre. L'administration peut ainsi réclamer toutes les taxes dues pour les surfaces et travaux non déclarés. Nous parlons ici de la taxe foncière, de la taxe d'habitation et de la taxe d'aménagement. Il n'y a pas de délai de prescription en cas de déclaration incomplète ou d'absence de déclaration. Vous aurez donc compris que l'accumulation d'arriérés d'impôts peut faire très mal !

L'auteur du délit ne peut pas s'abriter derrière une prétendue ignorance des règles. Ainsi, la simple constatation d'une violation des règles établit le caractère intentionnel de l'infraction.

Pour un accompagnement individualisé vers l'emploi

La Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière intervient sur la moitié l'ouest du département de l'Ain [près de 200 communes] et **accueille** chaque année **près de 4 000 jeunes dans l'une de ses 5 antennes** [Bourg, Montrevel, Chatillon, Trévoux, Miribel] ou l'une de ses 12 permanences sur l'ensemble des Communautés de Communes.

La Mission Locale Jeunes, association membre du Service Public de l'Emploi, a pour mission d'accueillir les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et de les accompagner à devenir autonomes. Pour chaque jeune, un parcours d'accompagnement est engagé en fonction de sa situation et de son projet. L'accompagnement a pour objectif final l'accès à l'emploi mais pour y parvenir, des étapes intermédiaires sont souvent nécessaires : réflexion sur l'orientation, formation... L'accès au logement, à la santé, l'accès aux droits, à la mobilité sont autant de sujets qui sont abordés et pour lesquels les conseillers de la Mission Locale peuvent apporter des solutions.

La Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière met en place les mesures des politiques publiques destinées aux jeunes. Ainsi depuis le 1^{er} mars 2022, elle propose le Contrat d'engagement jeunes [programme d'accompagnement renforcé] qui succède à la Garantie Jeunes. Grâce à ses permanences de proximité, tous les jeunes qui en ont besoin pourront bénéficier de l'accompagnement prévu dans le Contrat d'engagement Jeunes.



i Site web : mljbourg.com
Appli : **MLJBC**

in **f** Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière



Bourg en Bresse
5 Ter Avenue des sports
01000 BOURG EN BRESSE
04 74 45 35 37

Montrevel en Bresse
200 rue Charrière basse
01340 MONTREVEL EN BRESSE
04 74 45 35 37

Val de Saône
627 route de Jassans
01600 TREVOLUX
04 74 08 97 54

Côtère
65 rue Tour
01700 MIRBEL
04 72 88 08 88

Dombes
Impasse des hortensias
01400 CHATILLON / CHAL.
0 972 429 429

et nos permanences :
Bagé le chatel, Chalamont, Colligny, Marboz, Montceaux, Montluel, Pont de Vieux, Pont de Vieille, St Trivier de Courtes, Thoisy, Villars les Dombes, Vonnas

Association Intermédiaire
Domicile Services
Des solutions proches et solidaires

www.services-ain.com
801, rue de la source
01442 VIRIAT CEDEX
04.74.23.23.81 - 07.87.02.29.06
domicile.services01@gmail.com

membre du réseau ADMR

CHARGES EMPLOI SERVICES UNIVERSITAIRES

50%



L'Association Intermédiaire Domicile Services (AIDS) est une association créée par le réseau ADMR.

Depuis plus de 30 ans, elle recrute des personnes à la recherche d'un emploi et les met à votre disposition en vous proposant des services de qualité.

- Nous opérons une **gestion administrative complète** (déclarations sociales, contrats de travail, bulletins de salaires...).
- Si vous êtes une association, un bailleur social, une collectivité, une entreprise ou un particulier, vous pouvez faire appel à l'AIDS.
- Si vous êtes à la recherche d'un emploi, n'hésitez pas à nous adresser votre candidature.

Fête du VINCUIT

La Ferme de La Forêt étant en travaux, c'est sur le site de la Carronière que s'est déroulée cette 49^e fête du VINCUIT. Ce sont 1700 kilos de poires et pommes qui ont été « plumées » [épluchées] par une centaine de bénévoles.

Tous ces fruits ont été cuits dans de grands chaudrons en cuivre. Plusieurs équipes se sont mobilisées pour « vanler » [remuer] cette préparation qui doit être remuée en permanence pendant une bonne vingtaine d'heures.

Un peu de sucre est ajouté en fin de cuisson pour faciliter la conservation. Les co-présidents d'Avenir Tradition de Bresse, Catherine CLERMIDY et Romain JACQUILLER ainsi que tous les membres de l'association peuvent être fiers de la réussite de leur manifestation.

Ce fut une belle journée, avec de nombreux visiteurs et le VINCUIT, une fois de plus, était tout vendu en début d'après-midi.



Ne pas jeter sur la voie publique

Equipe féminine sénior

Cherchons joueuses de basket

Nous sommes 2 amies et anciennes joueuses de basket.
Nous habitons St Trivier de Courtes et souhaitons créer une équipe
FEMININE SENIOR pour la rentrée 2022 !!!!
Nous avons besoin de vous pour créer cette association et connaître le
nombre de personnes intéressées.

Amandine / Aurélie
0662559988 / 0613230204

Saint-Trivier-de-Courtes

LUI NE PEUT PAS RAMASSER,
VOUS OUI !

STOP

AUX DÉJECTIONS CANINES
SUR L'ESPACE PUBLIC !



68€ d'amende
selon l'article R.632-1 du code pénal

PROPRIÉTAIRES DE CHIENS,
RESPECTEZ LES GESTES CITOYENS !

Visitez le site de la commune
www.sainttrivierdecourtes.fr